

Gaspé and Paspébiac. The Minister of Public Works had allowed a grant of \$22,000 for one of the richest harbours of New Brunswick, and nearly \$12,000 for lighthouses for the same Province, while for his own Province of Ontario, he got whatever interest she might have in an expenditure of \$16,000 on lights at Gaspé and Paspébiac. He mentioned several localities in Ontario where lights were very urgently needed, but the Minister of Public Works had entirely overlooked them, although very much alive to the wants of New Brunswick.

Mr. Cameron (Huron) alluded to the large expenditure which had been made by the local authorities along Lake Huron for harbour improvements, and complained that the Government had not in any way seconded their efforts.

The items were agreed to; also the following:—Maintenance and Repair of Schooner *La Canadienne*, \$10,000; Salaries and Disbursements of Fishery Overseers and Wardens, \$21,500; Fishways and Oyster Beds, \$50,000; Additional for Protection of the Fisheries, \$32,000; Culling Timber, \$6,500. On the item, Railway and Steamboat Inspection, \$9,150.

Mr. Mackenzie asked if the extremely useless office of Secretary of the Railway Commission, with a salary of \$1,600, for which the Secretary did no duties, was still kept up.

Hon. Mr. Rose said the Government had thought of abolishing the office, but under the circumstances, had thought it better to continue the appropriation for this year, the gentleman referred to being in an apparently dying condition, and having got leave of absence to go to the West Indies.

Mr. Mackenzie said it would be better to drop a salary for which no duties were rendered, and if necessary vote the gentleman a gratuity.

The item passed.

On the item, Expenses of Seigniorial Commission, \$6,000.

Mr. Ferguson urged that this was provincial expenditure and that the sooner we got rid of such items in our public accounts the better.

The item was agreed to.

The Committee rose and reported the resolution agreed to, and obtained leave to sit again.

The House adjourned at 20 minutes to 11.

pour la construction de phares à Gaspé et à Paspébiac. Le ministre des Travaux publics a accordé une subvention de \$22,000 à un des ports les plus riches du Nouveau-Brunswick et près de \$12,000 pour la construction de phares dans cette même province, tandis que sa propre province, l'Ontario, n'obtient qu'une partie de la somme de \$1,600 attribuée à la construction des phares de Gaspé et de Paspébiac. Il cite plusieurs endroits de l'Ontario où l'on a extrêmement besoin de phares, ce que le ministre des Travaux publics a complètement oublié pour n'écouter que les demandes du Nouveau-Brunswick.

M. Cameron (Huron) évoque les dépenses importantes effectuées par les autorités locales pour l'amélioration de ports sur le lac Huron et critique le manque d'assistance de la part du Gouvernement.

Les crédits sont adoptés ainsi que ceux qui suivent: Entretien et réparation du Schooner *La Canadienne* \$10,000; salaires et dépenses pour les surveillants et les garde-pêche, \$21,500; aménagement de cours d'eaux pour poissons et parcs à huîtres, \$50,000; supplément pour la protection des pêches, \$32,000; sélection d'arbres, \$6,500. Pour l'inspection des chemins de fer et des bateaux à vapeur, un crédit de \$9,150.

M. Mackenzie demande si l'on maintient le poste de secrétaire de la Commission des Chemins de fer, poste qui n'entraîne aucune charge mais comporte un salaire de \$1,600.

L'hon. **M. Rose** dit que le Gouvernement a envisagé la possibilité de supprimer ce poste, mais qu'il désire conserver ce crédit cette année encore parce que le titulaire du poste semble être en très mauvaise santé et a reçu la permission de partir aux Antilles.

M. Mackenzie pense qu'il vaudrait mieux supprimer un salaire injustifié et accorder à l'intéressé une pension, si nécessaire.

Le crédit est adopté.

En ce qui concerne le crédit de \$6,000 pour les dépenses de la Commission Seignioriale,

M. Ferguson insiste sur le fait qu'il s'agit d'une dépense provinciale. Plus vite nous nous débarasserons de ce genre de poste budgétaire, mieux ce sera pour nos comptes.

Le poste est adopté.

Le Comité lève la séance, fait rapport de la résolution adoptée et obtient l'autorisation de se réunir à nouveau.

La Chambre lève la séance à onze heures moins vingt.